



Quelle politique de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE défend la CGT ?

La Prévention spécialisée ne peut se définir et se comprendre que par sa mission éducative au titre de l'Aide sociale à l'enfance, compétence du Département. Elle doit être une dépense obligatoire.

☒ Pour s'exercer, le travail éducatif et social de Prévention spécialisée s'appuie sur une équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire avec des moyens humains en nombre suffisant sur les lieux de l'intervention.

☒ Pour la CGT, l'urgence est d'avoir une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse qui ne peut se réduire à quelques agitations médiatiques comme la «délinquance des jeunes».

L'URGENCE,

⇒ c'est de considérer qu'il n'y a pas assez de jeunes dans ce pays pour en laisser des milliers, tous les ans, aux marges de notre société... C'est donc revenir à l'esprit de l'ordonnance de 1945, issue du programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

L'URGENCE,

⇒ pour tous les jeunes de ce pays, c'est l'accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement, aux loisirs, au sport et à la culture... La « garantie jeune » ne pouvant pas être la réponse unique des pouvoirs publics à des problématiques, en ce qui concerne particulièrement la jeunesse, toujours multiples.



Tous ensemble !

La CGT défend la démarche d'un travail éducatif et social basé sur la relation avec les individus, leurs groupes d'appartenance sociale et le milieu de vie :

- *s'inscrivant dans la durée dans un territoire de vie des jeunes*
- *s'appuyant sur le travail de rue*
- *développant des méthodes d'intervention et des modes d'actions propres à ce secteur*
- *respectant la libre adhésion, l'anonymat des publics rencontrés : les jeunes et leurs familles*
- *favorisant la non-institutionnalisation des activités pour que les politiques générales de prévention s'exercent pleinement*
- *une formation théorique et pratique, pluridisciplinaire, à vocation éducative, avec comme support le travail de rue, diplômante (Diplôme d'État « Éducateur Spécialisé), reconnue de niveau 3, pour une meilleure adaptation aux nécessités inhérentes aux territoires, aux publics et à la profession.*

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

dans la tourmente

Comme l'ensemble des autres formes d'action sociale, la Prévention spécialisée est confrontée à des coupes budgétaires drastiques du fait des contraintes rencontrées par les départements ces dernières années, particulièrement depuis la crise économique et financière : réduction des déficits publics, critères de convergence des traités européens, dette publique, politique salariale avortée et politique d'austérité interminable...

☒ Les négociations dans les conventions collectives du secteur en règle générale, dans la CCN du 15 mars 1966 en particulier, ne visent que la baisse de la masse salariale et l'individualisation des salaires. Cela au détriment de la qualification, du travail en équipe, des bonnes conditions de travail et de la qualité de la prise en charge des usagers...

☒ La Prévention spécialisée, action éducative et sociale de proximité en direction de la jeunesse fait l'objet de coupes sombres, de déconventionnements, de mises en concurrence sur appels d'offres et d'attaques régulières sur le contenu même de ses missions et de ses fondamentaux. La conséquence directe de cette cure d'austérité s'inscrit dans toutes les politiques actuelles mises en oeuvre. Depuis plusieurs années, les salarié.e.s en Prévention Spécialisée défendent leur travail auprès des usagers, leurs emplois, leurs droits et garanties collectives face aux communes, aux conseils généraux et aux pouvoirs publics.

Les jeunes et les familles vivant dans des quartiers sensibles, les travailleurs sociaux des départements ont aujourd'hui plus besoin encore des éducateurs de rue !

☒ **Par son action revendicative, la CGT oeuvre pour que la Prévention Spécialisée évolue tout en gardant ses fondamentaux :**

☞ **anonymat et libre adhésion des personnes, absence de mandat et secret professionnel, non institutionnalisation des pratiques.**



☒ **Continuons l'action syndicale et la mobilisation des professionnels pour :**

☞ **la défense de la Prévention Spécialisée dans le cadre de la protection de l'enfance.**

☞ **une action éducative unique innovante dans sa forme d'intervention...**

Notre métier : L'ÉDUCATIF

L'aggravation de la « crise » économique, les lois successives de décentralisation, la politique de la ville, la médiatisation des problèmes d'insécurité et la marchandisation du secteur social écartent progressivement les équipes de Prévention spécialisée de leur champ d'intervention « naturel », basé sur l'anonymat, la libre adhésion, le non-mandat, la non-institutionnalisation...

☒ La CGT dénonce les risques actuels de dérive de la Prévention spécialisée vers des logiques prestataires et affirme la nécessité d'un travail éducatif qui s'exerce au sein même des quartiers populaires, qui exige du temps et de la disponibilité.

☒ Pour la CGT, la mission de Prévention Spécialisée consistant à « aller vers » les publics jeunes en danger de marginalisation, ceux-là mêmes qui entretiennent des relations difficiles avec les adultes et les institutions dont ils sont parfois exclus, est un maillon essentiel de l'action sociale aujourd'hui.

Grâce à leur présence active régulière dans l'espace public, là où les jeunes « stationnent », les éducateurs sont en mesure de proposer une offre relationnelle basée sur la confiance à laquelle chacun est libre d'adhérer.

Par conséquent, la démarche de la prévention spécialisée est indissociable du travail de rue, lequel s'inscrit dans la durée et exige régularité, disponibilité, discrétion...

☒ Le public habituel de la Prévention spécialisée, concerne en majorité les 16-21 ans (et au-delà en fonction des spécificités des territoires) en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Pour autant, les plus jeunes, c'est à dire les 10-15 ans, lorsqu'ils sont repérés dans l'espace public, ont toujours fait l'objet d'une attention spécifique et bienveillante de la part des éducateurs de prévention. Toutefois, ces adolescents restent minoritaires.

☒ L'offre relationnelle qui leur est proposée est la même que pour les plus âgés même s'ils sont mineurs et toute décision les concernant passe obligatoirement par un accord des parents qui restent, c'est une évidence, les premiers éducateurs des enfants.

Par ailleurs, bien souvent, l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) interviennent déjà auprès de ces jeunes, souvent précocement déscolarisés.

☒ Aujourd'hui, les pouvoirs publics projettent de recentrer la Prévention Spécialisée autour des 12-15 ans. Si les collèges rencontrent d'importantes difficultés avec certains de ces enfants (absentéisme, déscolarisation, problèmes de comportement ...), pour la CGT, certaines questions se posent :

- *La question de la formation à la communication non violente dans les collèges.*
- *La question des jeunes exclu(e)s des établissements scolaires (30 000 élèves décrocheurs en Île de France, plus de 10 000 en Seine Saint Denis).*
- *La scolarisation en milieu ordinaire des enfants qui présentent de sérieuses difficultés (d'apprentissages, psychiques, comportementales...) est-elle pertinente ?*
- *L'orientation vers des établissements relevant de l'Education spécialisée ne reste-elle pas la plus adaptée ?*
- *Comment l'école peut-elle s'appuyer au quotidien sur le partenariat existant (MJC, centres sociaux, services sociaux, associations sportives et culturelles...)*
- *Comment les professeurs sont-ils soutenus dans leur relation aux «enfants difficiles» ?*
- *Les parents « dépassés » par les difficultés de leur enfant, sont-ils suffisamment soutenus et étayés dans leur parentalité ?*
- *Comment permettre à tous ces jeunes d'avoir un parcours vers une insertion durable ?*
- *La question des moyens de fonctionnement des équipes éducatives en Prévention Spécialisée qui ne cesse d'être rabaissée par les « autorités de tarifications tutélaires » (Conseils Départementaux, Municipalité, etc.)*
- *La remise en cause du secret professionnel, parfois au dépend de la sécurité des équipes éducatives.*
- *La question de la souffrance au travail des équipes éducatives, parfois renforcées par des pratiques managériales paradoxales.*

☒ Autant de pistes de réflexion auxquelles la Prévention Spécialisée pourrait participer, en lien avec les parents d'élèves, les partenaires locaux et les professionnels des collèges, sans pour autant délaisser le travail avec les jeunes plus âgés qui restent aujourd'hui très demandeurs d'aide éducative qualifiante et diplômante, tant en formation qu'en terme d'emplois.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CGT du 22 février 2016

« PRÉVENTION SPÉCIALISÉE »

La Prévention Spécialisée regroupe les éducateurs de rue qui interviennent dans les quartiers en difficulté. Ce n'est pas une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui en profitent pour pratiquer des coupes budgétaires qui entraînent son démantèlement.

Cette dynamique débutée en Seine-Maritime en 2012 se poursuit dans les départements ou municipalités qui ont gelé, diminué - voire supprimé - d'une façon visiblement orchestrée, les budgets alloués à la Prévention Spécialisée, notamment : Bas-Rhin, Eure-et-Loire, Alpes-Maritimes, Mayenne, Yonne, Orne, Loiret, Seine-Saint-Denis, Finistère, Île-et-Vilaine, Saône-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Paris, Essonne, Yvelines ou Drôme... Depuis 2012, ce sont des centaines de salarié-e-s (éducatifs, administratifs et d'encadrement) qui ont trop souvent disparu dans la plus totale indifférence. Cette réalité se heurte à un discours ministériel qui dit vouloir défendre

la Prévention Spécialisée sans pour autant lui donner le statut de dépense obligatoire qui imposerait sa prise en compte par les collectivités territoriales.

Le Collectif National CGT « Prévention Spécialisée » rattaché à la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale a soutenu toutes les luttes des salarié-e-s, en mobilisant les élu-e-s et les habitant-e-s des quartiers concernés.

La politique de prévention - et donc la prévention spécialisée - est devenue un enjeu sociétal depuis les attentats de janvier 2015. Elle souligne en effet le manque de moyens, l'incohérence des politiques de la ville et l'absence d'une politique globale en direction de la jeunesse face à l'irruption de la question sociale et à la dérive sécuritaire que connaît notre pays.

L'autonomie de la Prévention est inacceptable pour des élu-e-s dont la logique est celle du contrôle des populations, notamment les plus déshéritées. Pourtant, ce sont les

services de Prévention Spécialisée qui avec les centres-sociaux sont les derniers à être dans la rue au contact de ces publics.

Pour la CGT, il est temps de :

⇒ **Faire de la Prévention Spécialisée une compétence rattachée à la protection de l'enfance et donc, une dépense obligatoire des collectivités territoriales pour reconstruire les services démantelés ces dernières années ;**

⇒ **Redonner à la Prévention Spécialisée une gouvernance démocratique et nationale dédiée qui la protège d'injonctions politiques, incohérentes des pouvoirs locaux.**

⇒ **Renforcer la professionnalisation des travailleurs sociaux et en conséquence, s'opposer au démantèlement de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 qui organise ces métiers.**

Collectif national de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le collectif de travail de la CGT regroupe les acteurs de la Prévention Spécialisée.

Il relève de l'Union Fédérale Action Sociale (UFAS) et de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

Ses objectifs sont de :

- ⇒ **réfléchir au devenir de l'action éducative de la Prévention spécialisée, des conditions d'exercice professionnel (contexte, conditions de travail...), d'élaborer des positions et des propositions CGT pour intervenir syndicalement tant au niveau territorial qu'au niveau national,**
- ⇒ **construire des repères revendicatifs propres à ce secteur professionnel,**
- ⇒ **développer une expression CGT, auprès des salarié.e.s des clubs, équipes et services de Prévention Spécialisée et au-delà,**
- ⇒ **organiser le développement de la syndicalisation dans ce secteur.**

Ce collectif est composé de syndicats et syndiqué.e.s CGT, des clubs, équipes et services de Prévention Spécialisée.

Depuis 2012, le collectif CGT « Prévention spécialisée » (qui représente près de 3 000 salarié.e.s et plus de 250 structures) dresse l'état des lieux des restructurations qui s'opèrent dans la plupart des régions: diminutions des subventions, des conventionnements, suppressions d'équipes, licenciements, recentrage sur des tranches d'âge de population plus jeune, abandon des principes éthiques et d'actions de la Prévention Spécialisée, management axé sur l'évaluation quantitative plutôt que qualitative...



N'hésitez pas à nous contacter :

**tel : 01 55 82 87 81 - email : ufas@sante.cgt.fr
UFAS-Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
263 rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
www.sante.cgt.fr**

